

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je comprends bien l'inquiétude de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais je crois qu'on aurait dû prévoir dès le début qu'on voudrait limiter la longueur des discours à 10 minutes. On aurait dû adopter cette formule dès hier. Hier, les députés qui ont eu l'avantage de prendre la parole ont pu parler aussi longtemps qu'ils le désiraient, c'est-à-dire que, ceux qui ont voulu prendre 20 minutes, ont pris 20 minutes; ceux qui ont voulu prendre 10 minutes, ont pris 10 minutes.

Je ne voudrais pas prendre la responsabilité, au nom de mon parti, d'exprimer l'opinion de mes collègues, de même que celle de mon chef à ce sujet, sans les avoir consultés. Alors j'aimerais demander à la présidence de me permettre de les consulter avant de donner une décision finale. Je suis disposé à limiter mes observations à 10 minutes. Je crois, cependant, que cela sera impossible, parce que je réside dans une des circonscriptions les plus «massacrées» de la province de Québec, et je voudrais bien avoir l'occasion de faire valoir mon point de vue. A tout événement, je vais m'efforcer de communiquer avec mon leader, et je vous donnerai, dans quelques minutes, une réponse définitive à ce sujet-là.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je propose d'abandonner la question pour le moment. Les leaders de la Chambre pourraient peut-être se réunir et convenir de limiter la durée des discours à 10 ou 15 minutes. En attendant, nous pourrions peut-être poursuivre.

Des voix: D'accord.

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève pour permettre à mes collègues de faire également connaître leurs vues. Je parlerai du remaniement électoral en Ontario. A l'instar d'autres députés de mon parti, j'ai signé l'avis d'opposition adressé par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Je m'oppose aux propositions de la commission pour exactement les mêmes raisons que celles qu'a invoquées le député de Lanark-Renfrew-Carleton. J'ai signé l'avis d'opposition pour donner à mes collègues la possibilité de revenir sur les différents points abordés dans cet avis.

Je parlerai brièvement de ma circonscription. Je suppose que la plupart des députés sont mécontents lorsqu'on procède à un remaniement de la carte électorale. Après avoir représenté une circonscription rurale pendant des années et s'être familiarisé avec les électeurs et leurs problèmes, il est impossible de ne pas éprouver certaines réserves au sujet du remaniement. Les députés qui représentent des circonscriptions rurales s'inquiètent tout particulièrement, car à chaque nouvelle répartition des sièges, le nombre de sièges pour les régions rurales diminue et celui des régions urbaines augmente. Cela signifie qu'après chaque remaniement, il est de plus en plus difficile de représenter les habitants des régions rurales au Parlement. C'est pourquoi les habitants de ma région s'opposent à ce remaniement de la carte électorale. Ils sont mécontents à l'idée que les Canadiens des régions rurales auront une représentation moindre à la Chambre des Communes. Nous savons que cette représentation est aussi nécessaire qu'équitable: nous savons qu'après chaque recensement, la répartition des sièges devrait refléter avec plus d'exactitude l'évolution démographique des dix années précédentes.

J'aimerais vous faire part des préoccupations immédiates de mes électeurs. Le projet de remaniement va changer

Circonscriptions électorales—Loi

radicalement notre circonscription. Aucun député qui entretient de bonnes relations de travail avec ses électeurs ne se réjouit à l'idée qu'on va lui en prendre une partie pour les mettre dans une autre circonscription. Après un certain temps, on se sent attaché à ses électeurs, on a établi avec eux des relations de travail et il est difficile de repartir à zéro après un remaniement électoral. Ainsi, la fixation de nouvelles limites aux circonscriptions électorales pose des problèmes tant aux députés qu'à leurs électeurs. Il arrive même que des électeurs ne sachent plus à quelle circonscription ils appartiennent. Au début, ils sont dans la confusion la plus totale.

Cela dit, permettez-moi de féliciter la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario de l'excellent travail qu'elle a accompli. Elle a été obligée de faire certains changements au sujet desquels je fais certaines réserves, comme d'autres députés j'en suis certain, dont les circonscriptions sont touchées. Après avoir examiné le rapport définitif, je suis persuadé que la commission a étudié mes instances et celles de mes électeurs. Elle a écouté les instances de deux conseils municipaux de ma circonscription, ceux de Wellesley et de Mount Forest. Ces deux conseils municipaux ont adopté des résolutions demandant que la commission étudie les propositions qu'ils avaient faites. La commission les a étudiées et les changements proposés ont été acceptés par la population des régions intéressées. Il faut attribuer à M. le juge Campbell Grant le mérite d'avoir accompli un remarquable travail et les membres de la commission méritent l'approbation des députés de l'Ontario pour leur travail relatif au remaniement.

Il est clair que la commission a tenté de faire deux choses. Elle a voulu prendre connaissance des intérêts locaux exprimés par les députés et les délégations qui ont comparu devant elle et elle a cherché aussi à tenir compte des intérêts communs qui lui étaient révélés. La commission a fait autre chose. Elle a cherché à simplifier les limites des circonscriptions et à les faire coïncider autant que possible avec les limites municipales et provinciales.

● (1610)

A l'heure actuelle, je représente trois comtés et une municipalité régionale.

Je tiens à préciser que je comprends parfaitement que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales doit essayer notamment d'aider les députés à bien représenter toute leur circonscription, de faciliter aux habitants des municipalités la présentation de mémoires au gouvernement et d'établir des lignes de communication bien organisées entre les circonscriptions et le gouvernement. Ce sont des choses que la commission a essayé de faire.

Il y a une ou deux autres questions dont j'aimerais parler. Nous étudions la quatrième série de cartes présentée par la commission. Il est évident qu'elle a fait des efforts remarquables, et très coûteux pour le Trésor public. Je ne voudrais pas qu'elle soit obligée de tout recommencer à zéro à cause des oppositions que nous avons présentées. Je ne partage pas les doutes de certains députés qui ne sont pas sûrs que la commission ait respecté son mandat. Je suis certain qu'elle l'a bien respecté et qu'elle a essayé de s'acquitter de sa tâche de façon réfléchie et efficace.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler qu'on devrait prendre une décision à ce sujet au plus tôt. Cette question traîne depuis des années. Le recensement sur lequel les propositions du rapport se fondent a eu lieu en 1971, il y a cinq ans, et les habitants des régions